



Les randonnées pédestres du Var



La Voie Royale

Immergez-vous dans la forêt calme et reposante de la Sainte Baume...



Panorama sur les falaises de la Sainte-Baume et la végétation

INFOS PRATIQUES

Territoire(s) de valorisation : Var

Commune(s) : Plan-d'Aups-Sainte-Baume

Zonage : Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume

Départ : Parking de l'Hostellerie Est

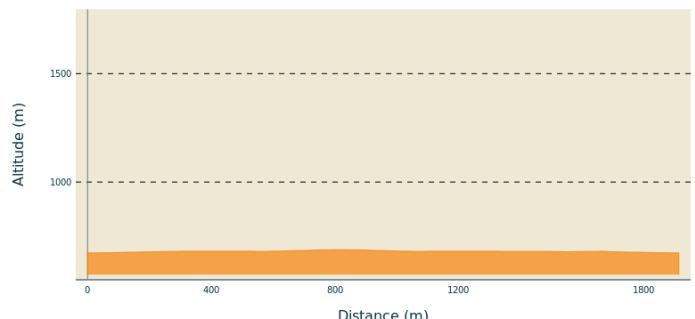
Arrivée : Parking de l'Hostellerie Est

Parking conseillé : 5°45'34"E 43°20'8"N

Pratique : Randonnée pédestre - Type : Aller-retour

Distance : 1.9 km - Durée : 1 h 30

Difficulté : Facile - Dénivelé positif : 20 m



Altitude min 673 m Altitude max 688 m

DESCRIPTIF

Couleur balisage : jaune

Au départ du parking de l'Hostellerie Est, où 3 places sont réservées aux personnes à mobilité réduite au plus près du début de la randonnée, empruntez le GR 9 (balisage rouge et blanc), plein sud, par la piste rejoignant la forêt.

Après le pont de bois, vous aurez le choix de prendre l'allée Royale à droite (ouest) jusqu'au carrefour de l'obélisque des Compagnons du Devoir, ou bien à gauche placette des 3 Chênes. Ce parcours accessible prend la forme d'un petit chemin de campagne ombragé en bordure de la réserve biologique naturelle intégrale du massif de la Sainte Baume.

Le sentier est doté d'aménagements spécifiques : agrès, mobilier, signalétique. Il a été labellisé dans le cadre de la marque d'État Tourisme & Handicap pour les pictogrammes suivants : moteurs, auditifs et mentaux.

Long de plus de 1 km, 3 zones de repos sont réparties sur le parcours et des sanitaires publics sont présents à proximité du départ.

ACCÈS ROUTIER

De Marseille (50 min) ou Aubagne (30 min) :

Autoroute A 52 jusqu'à Auriol, puis D 45A jusqu'au Plan-d'Aups-Sainte-Baume.

De Toulon (1 h)

Autoroute A 57 direction Nice, sortie Cuers sud, puis D 81 vers Gareoult, La Roquebrussanne, Mazaugues, puis D 95 direction la Sainte-Baume, Plan-d'Aups-Sainte-Baume.

De Nice (2 h) :

Sortie Saint-Maximin, direction Marseille, puis D 560 et D 80 direction Nans-les-Pins. A Nans, direction la Sainte-Baume, Plan-d'Aups-Sainte-Baume.

CARTE



À DÉCOUVRIR



Faune remarquable (A)

LES RECOMMANDATIONS



interdiction de fumer et faire du feu



véhicules motorisés interdits



bivouac interdit



cueillette interdite



chiens tenus en laisse



Vérifier la météo



Emporter vos déchets



Ne pas sortir de l'itinéraire balisé



Respecter le travail des agriculteurs, exploitants



Refermer toutes les clôtures



**La nature ne s'enrichit pas de nos déchets: merci de les emporter avec vous.
La responsabilité des usagers est engagée si les règles de sécurité de base ne sont pas respectées.**

LES ÉQUIPEMENTS

- Eau, petite provision
- Vêtement de pluie
- GPS et/ou carte IGN

- Gilet fluo (période de chasse)
- Matériel de réparation
- Trousse à pharmacie

CONTACTS UTILES

Fédération Française de Randonnée Pédestre: <https://www.ffrandonnee.fr/>

Comité Départemental de Randonnée Pédestre: <https://var.ffrandonnee.fr/> 04 94 42 15 01-
(permanence semaine)

Signaler un problème: <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>

Risques incendies: Consulter la vigilance incendie <https://www.risque-prevention-incendie.fr/var/>

Numéro d'urgence: [112](tel:112)

Renseignements: var.fr rubrique "contact" ou gro-pdesi83@var.fr



BALISAGE



LE DÉPARTEMENT

Pilote d'un développement maîtrisé des sports de nature, le Département du Var vous propose une offre éco-sportive en lien avec les dynamiques locales, sous l'égide des fédérations françaises sportives.

La pratique de sports de nature est un vecteur de découverte des richesses environnementales et patrimoniales du Var. La promotion d'un tourisme sportif proche de la nature est construite autour d'une offre accessible, équilibrée et responsable.

Le Département s'investit, avec des moyens techniques et financiers, pour améliorer le confort des utilisateurs dans leur pratique sportive, développer l'attractivité des sites et veiller à leur préservation.

